



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

 **parcoursup**  
Entrez dans l'enseignement supérieur

Dossier de presse — 30 septembre 2020

# Parcoursup : bilan de la procédure d'admission 2020

[parcoursup.fr](http://parcoursup.fr)  
 [parcoursup\\_info](https://twitter.com/parcoursup_info)  
 [@parcoursupinfo](https://www.facebook.com/parcoursupinfo)

[etudiant.gouv.fr](http://etudiant.gouv.fr)  
 [@etudiant.gouv](https://twitter.com/etudiant.gouv)  
 [@etudiant.gouv](https://www.facebook.com/etudiant.gouv)



<b>Édito</b>	<b>4</b>
<b>Les chiffres clés de la procédure Parcoursup 2020</b>	<b>6</b>
<b>1. Une procédure efficace : une offre de formation élargie et davantage de candidats admis</b>	<b>8</b>
Crise sanitaire : une procédure qui a su s'adapter pour garantir la rentrée étudiante .....	9
Parcoursup, une plateforme dynamique, qui intègre chaque année davantage de formations et de candidats.....	10
Une progression constante des propositions d'admission reçues et acceptées par les candidats de la phase principale.....	12
Focus Etudes de santé : élargir et diversifier l'accès avec les L.AS et PASS .....	13
Focus Apprentissage : une dynamique renforcée et soutenue par le plan #1jeune1solution .....	15
Focus Parcours+ : un module d'informations et de services qui répond aux attentes des candidats en reprise d'études .....	17
<b>2. L'accompagnement humain des candidats à toutes les étapes et malgré la crise Covid-19</b>	<b>18</b>
Le conseil et l'assistance aux usagers opérationnels tout au long de la procédure .....	19
Les campagnes d'appels pour assurer le lien personnalisé avec les candidats et apporter des solutions pendant la phase d'admission .....	20
L'accompagnement des commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) .....	21
Des dispositifs pour suivre et accompagner les candidats ayant des besoins spécifiques.....	22
<b>3. Parcoursup, une plateforme au service de l'égalité des chances</b>	<b>23</b>
L'accès des lycéens boursiers progresse .....	25
L'accès des bacheliers technologiques en IUT progresse.....	29
L'accès des bacheliers professionnels en BTS progresse.....	30
La mobilité géographique des étudiants se développe sensiblement malgré le contexte de crise sanitaire.....	31
<b>4. Les dispositifs pour mesurer la satisfaction des usagers et améliorer la plateforme</b>	<b>34</b>
Une démarche qualitative : l'écoute usagers .....	35
Nouveauté 2020 – une démarche quantitative : une étude d'opinion pour mesurer la satisfaction et l'appropriation de la procédure .....	35
Parcoursup, un service reconnu par la médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur .....	37
<b>5. Vers Parcoursup 2021</b>	<b>39</b>
Transparence : Près de 13 000 rapports publics détaillant les critères d'examen 2020 prochainement mis en ligne sur Parcoursup.....	40
Valoriser les données Parcoursup en Opendata et favoriser l'ouverture des données aux chercheurs .....	40
Enrichir encore l'offre de formation accessible sur Parcoursup et décliner les réformes de l'enseignement supérieur .....	41
Lutter contre l'autocensure pour renforcer l'égalité des chances .....	42
Permettre d'étudier dans tous les territoires : développer l'articulation entre le déploiement des Campus Connectés et Parcoursup.....	42
Mieux répondre aux usagers ayant des besoins spécifiques.....	43
Enrichir l'offre de formations et de services accessibles via le module Parcours+ .....	43
Calendrier de l'année de terminale 2020-2021 .....	44

# Édito

Le 24 septembre 2020 a pris fin la troisième édition de la procédure Parcoursup. Elle restera pour les étudiants, pour les formations et pour l'ensemble des équipes éducatives une année sans pareil marquée par la crise Covid-19, le confinement ainsi que par une croissance sans équivalent du nombre de lycéens aspirant à rejoindre l'enseignement supérieur. L'engagement des enseignants, des acteurs de l'orientation, des responsables de formations et d'établissements, scolaires et supérieurs, a été constant. Il a été exemplaire et je souhaite leur exprimer toute ma reconnaissance.

Riche en bouleversements, cette session Parcoursup 2020 aura pour autant permis de vérifier la robustesse et la maturité d'une procédure d'accès à l'enseignement supérieur que tous se sont appropriés, et qui grâce à la capacité d'adaptation et aux efforts de chacun, a maintenu son calendrier pour ne pas retarder une rentrée indispensable pour accueillir les nouveaux étudiants et nouer le lien pédagogique avec eux, même si la Covid-19 la rend aujourd'hui plus difficile à organiser.

En trois ans, près de 4000 formations supplémentaires ont rejoint la plateforme Parcoursup où elles bénéficient d'une visibilité et d'un cadre appropriés qui assurent la clarté, l'exhaustivité et l'homogénéité de l'information, particulièrement appréciées des lycéens, comme en témoigne l'étude de satisfaction publiée par le ministère. Les formations en apprentissage se sont multipliées et avec l'ensemble des acteurs de l'alternance, le ministère est engagé pour favoriser le développement de cette voie de formation et faciliter les relations entre les candidats, les CFA et les employeurs.

L'accompagnement des candidats a été la priorité absolue de cette année : il s'est adapté, s'est démultiplié, à tous les niveaux, dans les établissements scolaires et supérieurs, pour informer, conseiller et pour aider tout au long de la procédure celles et ceux que le confinement aurait pu exclure ou conduire à renoncer à leur projet de poursuite d'études.

Le sens du service public et la volonté de ne laisser aucun jeune sans solution ont également guidé l'action de tous ceux qui au quotidien animent et organisent la procédure Parcoursup. Avec le plan #1jeune1solution, cet engagement a trouvé un nouveau cadre fédérateur auquel s'associent les établissements qui dispensent les formations d'enseignement supérieur, les régions et les ministères partenaires autour d'objectifs qui prolongent la promesse de la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants (ORE) : permettre à tous ceux qui ont un projet de poursuite d'études supérieures de trouver leur voie.

L'année 2020 aura également permis à travers Parcoursup d'engager la réforme des études de santé pour faire émerger une nouvelle génération de soignants, plus diverse. Les voies d'accès ont été à la fois augmentées et diversifiées, avec en sus une diversité territoriale des milieux de formation en santé sans précédent. Cette offre élargie a permis de mieux répondre à l'engouement croissant des jeunes pour les métiers de la santé et aux besoins des territoires. Pour faire face à une pression démographique encore plus forte cette année, le ministère a soutenu financièrement la création de places supplémentaires dans les filières médicales et paramédicales. Ce mouvement se poursuivra à la rentrée prochaine et s'articulera autour d'un travail approfondi sur le maillage territorial des formations en santé, qui constitue la première marche vers une égalité réelle dans l'accès aux soins de nos concitoyens.

Cette ambition de l'égalité réelle, c'est celle qui est évidemment au cœur des actions engagées depuis 2018, pour favoriser la mobilité sociale et géographique et démocratiser un enseignement supérieur trop longtemps resté prisonnier des déterminismes sociaux et géographiques. L'année 2020 permet encore de faire progresser l'égalité des chances pour accueillir davantage de lycéens d'origine modeste, y compris dans les filières sélectives ainsi que pour favoriser une mobilité géographique que les obstacles financiers et techniques avaient bridée, mais encore pour encourager l'orientation des jeunes en situation de handicap vers les études supérieures, dans l'esprit de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Le volontarisme est de rigueur en la matière. C'est le sens du comité stratégique « Diversité sociale dans l'enseignement supérieur » que j'ai installé et qui sous la présidence de Martin Hirsch, président de l'Institut de l'Engagement, fera des propositions pour aller encore plus loin dans l'égalité des chances et la mixité sociale. C'est le sens bien sûr aussi de l'ambition renouvelée pour les cordées de la réussite qui, mieux articulées avec Parcoursup, doivent nous aider à combattre l'autocensure aux côtés des équipes éducatives et à favoriser la continuité, la diversité et la progressivité des parcours.

Continuité, diversité et progressivité des parcours, ce seront les mots clés pour 2021, année qui verra converger les ambitions et les actions transformatrices portées par la loi ORE et la réforme du baccalauréat et du lycée général et technologique. Le cap 2021 est ainsi fixé. Il sera plus que jamais au service de notre jeunesse !

**Frédérique Vidal**  
Ministre de l'Enseignement supérieur,  
de la Recherche et de l'Innovation

# Les chiffres clés de la procédure Parcoursup 2020



**17 123**

**formations dont + de 4 200 formations en apprentissage (14 745 formations dont 3 154 en apprentissage en 2019)**

Soit + 2 379 formations et + 55 719 places proposées aux candidats en 2020

**949 935**

**candidats ont confirmé au moins un vœu**

+ 5,8% par rapport à 2019 (+ 51 979 candidats)



**3,4**

**millions de propositions envoyées par les formations**

+ 16% par rapport à 2019

**827 998**

**candidats ont reçu une ou plusieurs propositions d'admission**

+ 7% par rapport à 2019 (+ 53 754 candidats)

**665 898**

**candidats ont accepté une proposition d'admission**

+ 9,7% par rapport à 2019 (+ 59 134 candidats)

**34 831**

**candidats ont saisi les CAES et reçu une proposition**

Soit + 34% par rapport à 2019

**19 400**

**lycéens boursiers ont demandé l'aide à la mobilité Parcoursup**

+ 100% par rapport à 2019

## Les « Oui-si »



**1 647**

**formations proposent des dispositifs d'accompagnement (« Oui-si »)**

Soit 43 formations supplémentaires

**100 597**

**propositions d'admission faites sous forme de « Oui-si »**

**30 966**

**propositions d'admission « Oui-si » acceptées**

1.  
Une procédure  
efficace :  
une offre de  
formation élargie  
et davantage  
de candidats  
admis

# Crise sanitaire : une procédure qui a su s'adapter pour garantir la rentrée étudiante

*La crise Covid-19 n'a pas impacté le bon déroulement de la procédure*



Malgré le contexte exceptionnel et inédit induit par la crise Covid-19, la procédure Parcoursup 2020 s'est adaptée en continu tout en garantissant le déroulement normal de son calendrier.

Des aménagements ont été apportés au fil de l'eau, en concertation avec les associations et les conférences de l'enseignement supérieur avec le souci d'accompagner au mieux les candidats et leur famille.

- **Les proviseurs et les équipes éducatives, et en particulier les professeurs principaux, se sont mobilisés de manière remarquable pour accompagner les lycéens** à chaque étape de la procédure, de la confirmation de leurs vœux jusqu'à la phase d'admission. Une attention particulière a été portée aux lycéens sans accès au numérique pour qu'ils puissent confirmer leurs vœux avant l'envoi des dossiers aux formations demandées.
- **Les modalités de constitution des dossiers ont été assouplies** : par exemple, les candidats qui ne pouvaient pas fournir une pièce complémentaire demandée ont eu la possibilité de mettre dans leur dossier des attestations sur l'honneur.
- **Les services nationaux et académiques d'assistance aux candidats via le numéro vert, la rubrique contact ou les comptes sociaux Parcoursup ont été amplifiés** et rendus accessibles sur des plages horaires plus larges pour accompagner les candidats et répondre à leurs questions.
- **Une information générale sur les adaptations induites** par ce contexte exceptionnel, notamment le remplacement des épreuves écrites et orales de la plupart des formations sélectives par l'examen du dossier, **a été mise en place sur la plateforme Parcoursup et par les formations concernées**. Cette information a été relayée de manière personnalisée auprès de chaque candidat concerné.
- Pour apporter aux candidats des réponses plus rapidement et leur permettre de formuler des vœux pour des places encore vacantes, **la phase complémentaire a été avancée au 16 juin puis prolongée jusqu'au 24 septembre**.
- Pour assurer le suivi individualisé des candidats sans proposition d'admission, **les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) ont débuté de manière anticipée le 2 juillet**. **Tout au long de l'été**, plusieurs campagnes d'appels téléphoniques à grande échelle ont été organisées en direction de ces candidats **pour soutenir leur recherche de solutions et les conseiller**.

## Le plan #1jeune1solution : une mobilisation gouvernementale au service de la jeunesse

En complément des dispositifs d'accompagnement et pour répondre à la demande de poursuite d'études de nouveaux bacheliers bien plus nombreux cette année (+ 48 000), le Gouvernement s'est mobilisé pour accroître de manière significative les places notamment dans les filières de formations en tension, avec l'appui des établissements d'enseignement supérieur et, pour les places en instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), des régions. L'objectif était à la fois de répondre aux demandes en nombre suffisant tout en tenant compte de la diversité des besoins des candidats :

- **21 500 places supplémentaires ont été financées** : parmi ces places, on compte 5 700 places en sections de technicien supérieur (STS), 6 000 places de formation de type formation complémentaire d'initiative locale (FCIL) ou CAP en 1 an, 2 000 places dans de nouvelles formations courtes à l'université, 4 000 places dans les licences les plus demandées, et 3 800 places dans les formations paramédicales, notamment 2 000 places dans les IFSI. L'effort de création de places se poursuivra pour la rentrée 2021.
- **Des aides financières ont également été mises en place par le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion pour faciliter l'intégration des jeunes dans des formations en apprentissage à la rentrée.** Parcoursup accompagne et participe à cette mobilisation collective pour l'apprentissage en donnant sur la plateforme une forte visibilité aux centres de formation d'apprentis (CFA) et en leur permettant à la fois d'accueillir des candidats qui n'ont pas encore signé de contrat et de les accompagner dans leur recherche d'employeur jusqu'à 6 mois après leur rentrée. Cette mobilisation pour l'apprentissage va se poursuivre sur Parcoursup tout au long du mois d'octobre aux côtés des acteurs de l'alternance pour accompagner les jeunes qui recherchent un employeur et permettre aux CFA de formuler des propositions d'admission à des candidats à l'apprentissage.

## Parcoursup, une plateforme dynamique, qui intègre chaque année davantage de formations et de candidats



Cette année, 17 123 formations, soit 2 379 formations supplémentaires, ont participé à la procédure et proposé 55 719 places supplémentaires aux candidats.

**Toutes les formations supérieures délivrant des diplômes reconnus par l'État sont désormais accessibles via Parcoursup.** Cette dynamique qui s'est mis en place progressivement depuis 3 ans répond à un des objectifs prévus dans la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE), celui d'offrir aux candidats un catalogue de formations complet et diversifié. L'intégration de nouvelles formations aux modalités d'accès variées rend compte de la capacité de la plateforme Parcoursup à s'adapter aux particularités de chacune d'entre elles tout en garantissant aux candidats un cadre et un calendrier simple et unifié.

Parmi les nouvelles formations disponibles depuis cette année on compte les formations paramédicales (orthophonie, orthoptie, audioprothèse, pédicurie-podologie, psychomotricité et ergothérapie, de manipulateur d'électroradiologie médicale et de technicien de laboratoire médical), les licences avec option « accès santé » (L.AS) et le parcours spécifique avec accès santé (PASS), les Instituts d'Étude Politiques/Sciences Po, des écoles de commerce et de management, des formations aux métiers de l'hôtellerie-restauration, etc.

Avec l'appui de la mission interministérielle pour l'apprentissage, la procédure 2020 a aussi permis de mieux intégrer et de mieux valoriser les formations en apprentissage : **plus de 4 200 formations sont ainsi proposées en apprentissage, soit plus de 1 000 formations supplémentaires par rapport à 2019.**

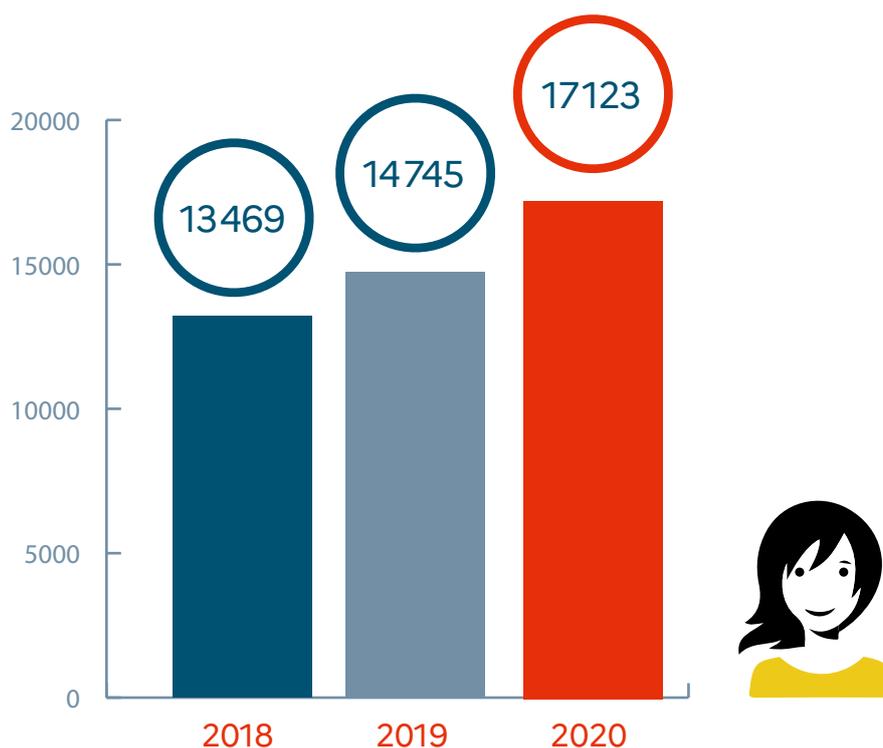
**Près de 950 000 candidats se sont inscrits et ont confirmé au moins un vœu sur Parcoursup en 2020,** soit 141 000 candidats de plus depuis 3 ans. Parmi ces candidats, **on compte 662 359 lycéens préparant le baccalauréat,** soit 3,5% de plus qu'en 2019 (22 474 lycéens supplémentaires). Cette hausse, alors que le nombre de lycéens en terminale est constant, est directement liée à l'enrichissement de l'offre de formation disponible sur la plateforme.

L'attractivité de la plateforme à l'égard d'autres publics, en recherche d'une réorientation, d'une reprise d'études ou d'une scolarité en France, a également été confortée en 2020 (cf. infra).

Au total, les candidats **ont confirmé 10,1 millions de vœux et sous-vœux.**

Parmi les candidats, **211 649 candidats ont également déclaré en avril dans leur dossier avoir un autre projet en dehors de Parcoursup.** En effet, comme chaque année, des candidats confirment des vœux de formation sur Parcoursup tout en menant en parallèle d'autres projets répondant également à leurs aspirations tels que des études à l'étranger, l'engagement dans un service civique, l'inscription dans une formation hors Parcoursup ou l'entrée dans la vie professionnelle.

## La progression du nombre de formations depuis 2018



# Une progression constante des propositions d'admission reçues et acceptées par les candidats de la phase principale



En 2020, les formations présentes sur Parcoursup ont formulé près de 3,4 millions de propositions d'admission, soit en moyenne plus de 3 propositions par candidat. Plus de 480 000 propositions supplémentaires ont ainsi été proposées par rapport à 2019, soit une progression de 16%.

Au final, **827 998 candidats ont reçu une ou plusieurs propositions d'admission** soit une augmentation de + 7% par rapport à 2019 (+ 53 754 candidats) et **665 998 d'entre eux ont accepté une proposition d'admission**, soit une augmentation de +9,7% par rapport à 2019 (+ 59 134 candidats).

→ Concernant les bacheliers, à la fin de la procédure, ils sont **611 014 à avoir reçu au moins une proposition d'admission, soit 92,4% d'entre eux, contre 91% en 2019**. Cela correspond à 27 721 bacheliers supplémentaires cette année. Parmi les bacheliers ayant confirmé au moins un vœu :

**97 %**  
des bacheliers  
généraux  
ont reçu au  
moins une  
proposition  
(96,1% en 2019)

**90 %**  
des bacheliers  
technologiques  
ont reçu au  
moins une  
proposition  
(87,6% en 2019)

**79,8 %**  
des bacheliers  
professionnels  
ont reçu au  
moins une  
proposition  
(78,2% en 2019)

**520 989**  
bacheliers ont  
accepté une  
proposition  
d'admission  
cette année,  
soit 85%  
d'entre eux,  
contre 81%  
en 2019

→ Concernant les étudiants en réorientation, **141 167 ont reçu au moins une proposition d'admission**, soit 81,3% d'entre eux, comme en 2019. Ils sont **87 973 à avoir accepté une proposition**, soit 62,3% d'entre eux, contre 65,7% en 2019.

## L'apport de la phase complémentaire :

La phase complémentaire a permis de formuler plus de **162 000 propositions d'admission** aux candidats (dont 70% pour des licences) contre 150 847 en 2019.

123 377 candidats ont fait au moins un vœu en phase complémentaire. **Au total, ce sont 85 013 candidats qui ont reçu une proposition en phase complémentaire**, soit 69% d'entre eux.

Au terme de la procédure 2020, il reste 70 200 places dans l'enseignement supérieur (hors apprentissage).

## Focus Études de santé : élargir et diversifier l'accès avec les L.AS et PASS



*Une offre de formation diversifiée, présente sur l'ensemble du territoire*

Cette année, les candidats ont pu accéder à la nouvelle offre de formation leur permettant d'accéder aux études de santé (maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie) et aux études de kinésithérapie. La PACES (première année commune aux études de santé), qui représentait quasiment l'unique voie d'accès aux études de santé, a été supprimée et remplacée cette année par deux nouveaux parcours, diversifiés et aux capacités d'accueil augmentées, accessibles via Parcoursup :

- **Des parcours menant à des diplômes nationaux de licence, et proposant des enseignements du domaine de la santé (licence avec accès santé dite L.AS)**
- **Des parcours comportant une première année spécifiquement conçue pour permettre l'accès en santé et la poursuite d'études dans d'autres filières (parcours d'accès spécifique santé dit PASS)**

Ces nouveaux parcours permettent aux étudiants de s'inscrire dans une diversité de parcours de formation menant aux filières de santé et ouvrent à d'autres possibilités de poursuite d'études en fonction de leurs points forts. Ils garantissent également un maillage territorial d'accès aux études de santé bien plus fort que ce qu'il était avec les seules universités proposant une PACES.

**L'offre de formation en L.AS et PASS sur l'ensemble du territoire depuis la rentrée 2020 disponible via Parcoursup :**

**35 PASS**

Avec 1 à 12 options



**+ de 450 L.AS**

dont  
 162 en Sciences  
 Technologies Santé  
 44 en Droit  
 44 en Sciences  
 Économiques et  
 Sociales  
 94 en Humanités  
 25 en Psychologie  
 17 en STAPS

**136 sites universitaires**  
 dont 101 proposant  
 des L.AS et 35  
 proposant des PASS,  
 contre 43 sites qui  
 proposaient des  
 PACES en 2019

Pour accompagner les candidats dans leur choix et dans la bonne compréhension de ces nouvelles opportunités, des outils d'information ont été mis à leur disposition en particulier une page d'information dédiée sur le site Parcoursup.fr



## Je formule mes vœux sur Parcoursup et je veux faire des études de santé

(médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie et kinésithérapie)

### Comment choisir mes options en PASS ou mes licences option accès santé (L.AS) ?

#### Trois exemples

Youcef voudrait être médecin ou dentiste, il aime les maths et l'histoire mais n'aime pas la chimie ni les langues.



Il formule un vœu en PASS dans une université qui propose les options suivantes.

Il fait le choix d'options en fonction des disciplines qui l'intéressent :

PASS

- Université A – licence – PASS – option Mathématiques  
(il coche cette option)
- Université B – licence – PASS – option Histoire  
(il coche cette option)
- Université B – licence – PASS – option Chimie  
(il ne coche cette option)
- Université B – licence – PASS – option Langues  
(il ne coche cette option)

Ludivine aimerait être médecin ou pharmacienne. Elle aime la physique chimie et les langues mais elle n'aime pas trop les maths ni la philo.



Elle formule un vœu en PASS dans une université qui propose les options suivantes.

Elle fait le choix d'options en fonction des disciplines qui l'intéressent :

PASS

- PASS option Physique chimie  
(elle coche cette option)
- PASS option Langues  
(elle coche cette option)
- PASS option Mathématiques  
(elle ne coche cette option)
- PASS option Philosophie  
(elle ne coche cette option)

Adrien hésite entre différents projets. Il aimerait être dentiste ou sage-femme et il est également attiré par le métier d'avocat. Il souhaite donc commencer une licence pour préciser son projet. Il aime le droit, l'économie et les langues mais il n'aime pas trop la physique-chimie.



Il recherche les licences avec option « accès santé » (L.AS) dans une université qui propose plusieurs L.AS.

Il formule une liste de vœux pour des L.AS en fonction des disciplines qui l'intéressent :

L.AS

- Licence Droit – option accès santé  
(il formule un vœu pour cette formation) [Ajouter à la liste de vœux](#)
- Licence Économie et gestion – option accès santé  
(il formule un vœu pour cette formation) [Ajouter à la liste de vœux](#)
- Licence portail Chimie, sciences de la vie et de la terre – option accès santé  
(il ne formule pas de vœu pour cette formation) [Ajouter à la liste de vœux](#)
- Licence portail Physique, chimie, sciences pour l'ingénieur – option accès santé  
(il ne formule pas de vœu pour cette formation) [Ajouter à la liste de vœux](#)

Les licences, si vous candidatez en L.AS, ou les options, si vous candidatez en PASS, doivent correspondre à votre projet et à vos compétences pour avoir les meilleures chances de réussite.

## Une attractivité des études de santé confirmée

En 2020, les candidats ont confirmé 926 369 vœux et sous-vœux en PASS et L.AS, soit 55 % en PASS et 45 % en L.AS. Par comparaison, les candidats ont confirmé 3 fois plus de vœux qu'en PACES en 2019.

La filière de santé reste très attractive et la diversité de l'offre disponible sur l'ensemble du territoire a augmenté la possibilité de formuler des vœux en 1<sup>re</sup> année pour accéder aux études de santé.

50 286 propositions d'admission ont été acceptées en PASS et L.AS (58 % en PASS et 42 % en L.AS), soit + 8 000 propositions de plus qu'en 2019 en PACES.

Si les candidats ont été davantage attirés par le PASS, ils se sont également saisis de la diversité de l'offre en L.AS. En effet, on constate que parmi les propositions acceptées en L.AS, 48 % ont été acceptées en licence « Sciences Technologie Santé », 24 % en licence Droit-Éco-Gestion, 12 % en Lettres et 10 % en STAPS.

## Focus Apprentissage : une dynamique renforcée et soutenue par le plan #1jeune1solution



### Une offre de formation plus visible et des candidats mieux accompagnés

Grâce au travail collectif mené avec la mission interministérielle pour l'apprentissage, la plateforme Parcoursup a proposé une offre de formations plus riche et a développé des dispositifs d'accompagnement pour conseiller et aider les candidats dans leur recherche d'un employeur :

- **Plus de 4 000 formations en apprentissage** sont désormais disponibles, contre 3 154 en 2019, soit une progression de 35%.
- **Des informations régulières ont été diffusées aux candidats à l'apprentissage** tout au long de la phase d'admission afin de leur proposer des conseils et des ressources pour mener à bien toutes leurs démarches et maîtriser les techniques de recherche d'emploi.
- **Le site « La bonne alternance »**, lequel propose des offres d'emploi et des entreprises qui recrutent régulièrement des apprentis, a été intégré dans le dossier des candidats à l'apprentissage pour leur permettre de cibler par territoire et par métier les entreprises à qui adresser une candidature spontanée (80 000 utilisateurs).
- **Des campagnes d'appels téléphoniques** ont été menées spécifiquement auprès des jeunes candidats à l'apprentissage n'ayant pas encore réussi à s'inscrire en CFA, pour les aider à dans leur recherche d'employeur.

## Ces actions ont reçu un excellent accueil auprès des candidats et de leurs parents :



« Je suis allée sur votre site, j'ai suivi tous vos conseils. Merci car je ne savais pas comment m'y prendre. »



« Grâce à vous, j'ai contacté mon Centre de Formation en Alternance et il va m'aider à trouver une entreprise. »

Ces actions s'amplifient davantage depuis la rentrée dans le cadre du déploiement des mesures de soutien à l'apprentissage du plan interministériel #1jeune1solution, notamment :

- Les aides au recrutement de 5 000 euros pour les apprentis mineurs et de 8 000 euros pour les apprentis majeurs, à tous les niveaux de qualification.
- L'extension à 6 mois de la période possible pour débiter la formation en CFA même sans avoir trouvé de contrat.

Les CFA accompagnent les candidats dans leur démarche pour les aider à trouver un employeur.

## Témoignages des directeurs du CFA Faculté des Métiers de l'Essonne et du CFA de l'IGS Lyon :

Parcoursup a mis en œuvre cette année des améliorations qui ont permis de rendre la plateforme encore plus adaptée à l'apprentissage en termes de temporalité, de services et de conseils pour accompagner les jeunes dans leur recherche de contrat d'apprentissage. C'est un pas important pour donner plus de visibilité et de reconnaissance aux formations en apprentissage et ainsi concourir à enrichir les réflexions des jeunes pour leur orientation.

« Pour cette rentrée, nous constatons un effet positif du plan de relance de l'apprentissage. Nous avons plus de demandes d'entreprises à cette période en comparaison à l'année dernière. Nos rentrées étant en octobre, nous concentrons tous nos efforts pour la signature des contrats. Nous mettrons par ailleurs en place le dispositif permettant d'intégrer la formation sans avoir signé son contrat et de rechercher un employeur pendant 6 mois. »

Roselyne HUBERT, directrice du CFA de l'IGS Lyon

« Dans le contexte actuel, j'observe à la Faculté des Métiers de l'Essonne, le CFA que je dirige, une légère baisse du nombre de candidats mais surtout un retard dans la signature de contrats d'apprentissage par rapport à l'an dernier. Mais tous les jeunes sans contrats ont pu faire leur rentrée aux côtés de ceux qui ont une entreprise. Ils peuvent ainsi suivre la formation tout en poursuivant la recherche d'un employeur accompagnés par le CFA. Ils bénéficient pour cela du statut de stagiaire de la formation professionnelle proposée par l'État jusqu'à la signature d'un contrat. Cette année ce dispositif est étendu à une durée de 6 mois au lieu de 3 normalement. »

Alain Bao, directeur du CFA Faculté des Métiers de l'Essonne

## Focus Parcours+ : un module d'informations et de services qui répond aux attentes des candidats en reprise d'études



En 2019, la plateforme Parcoursup avait attiré de nombreuses personnes non scolarisées et déjà titulaires du baccalauréat qui souhaitaient reprendre leurs études. Ces candidats au profil varié n'avaient pas toujours trouvé de réponse adaptée à leurs vœux via la plateforme. Pour autant, cela traduisait une véritable envie de formation auquel le ministère ainsi que ses partenaires, en particulier le ministère du Travail, les Régions, les universités et France compétences, ont apporté une réponse concrète cette année.

Le module Parcours + a proposé aux candidats désireux de reprendre leurs études une offre spécifique d'information, d'accompagnement et d'accès aux informations pratiques sur des formations ou services adaptés à leur profil, mis en place dans leur région ou au niveau national par les acteurs de la formation tout au long de la vie.

En 2020, **72 430 candidats inscrits sur Parcoursup se sont inscrits dans cette démarche** et ont pu accéder à l'offre de formations et de services proposée par Parcours+.

- 72% d'entre eux étaient des candidats non scolarisés désireux de reprendre des études
- 44% ont déclaré être déjà en activité professionnelle et 84% avoir déjà exercé une activité professionnelle
- 25% ont déclaré être demandeurs d'emploi

Parmi ses candidats,  
**53%** d'entre eux se sont saisis des opportunités proposées par Parcours + et n'ont finalement confirmé aucun vœu sur Parcoursup.

2.

L'accompagnement  
humain des  
candidats à toutes  
les étapes et  
malgré la crise  
Covid-19

Dans le contexte exceptionnel et inédit créé par la crise Covid 19, un accompagnement renforcé des candidats et de leur famille a été proposé en 2020 par les équipes nationales et locales de Parcoursup, en soutien des initiatives prises par les équipes éducatives des lycées et les établissements d'enseignement supérieur

## Le conseil et l'assistance aux usagers opérationnels tout au long de la procédure



Les candidats et leurs familles ont pu tout au long de la procédure solliciter un conseiller Parcoursup ou les services académiques pour poser des questions, signaler une difficulté dans leur dossier ou demander un conseil. Le service usager multicanal a été consolidé cette année et rendu accessible sur des plages horaires plus larges pour accompagner les candidats et répondre à leurs questions :

- **plus de 145 000 réponses personnalisées apportées aux candidats (+ 12% par rapport à 2019) via le numéro vert 0800 400 070 opéré par l'Onisep et les académies, service accessible aux personnes sourdes et malentendantes et ouvert exceptionnellement le soir et le week-end à des moments clés de la procédure**
- **plus de 100 000 interactions avec les candidats via les comptes sociaux Parcoursup sur Twitter et Facebook**
- **plus de 30 millions de messages personnalisés envoyés aux candidats**
- **plus de 265 000 réponses apportées aux candidats via la messagerie « contact »**
- **6,3 millions de sms** ont été envoyés aux candidats pour rappeler les échéances concernant leur dossier en fonction de leur situation. Les parents qui ont accepté de renseigner leurs coordonnées (mail et numéro de téléphone portable) ont été destinataires de tous les messages et alertes.

### Le conseil aux candidats s'est aussi amplifié cette année à travers :

- **5 campagnes de communication sponsorisées sur les réseaux sociaux** (Snapchat, Instagram, Facebook) pour alerter les candidats à l'approche de chaque échéance importante de la procédure : fin de formulation et de confirmation des vœux, point d'étape obligatoire, ouverture de la phase complémentaire.
- **11 sessions de chats en ligne** pour poser des questions sur la procédure, les formations et pour accompagner les candidats en situation de handicap.

## Les campagnes d'appels pour assurer le lien personnalisé avec les candidats et apporter des solutions pendant la phase d'admission



En complément des dispositifs d'assistance et de conseils mis à disposition des candidats, **10 campagnes d'appels téléphoniques à grande échelle** ont été organisées et ont permis, à des moments clés de la phase d'admission, de début juillet à fin septembre, de nouer un contact direct avec les candidats (ou leur famille).

### Ces appels ont permis de rassurer les candidats sans proposition d'admission en leur exposant les solutions proposées par les équipes Parcoursup et adaptées à leur situation :

- les opportunités de la phase complémentaire qui permet d'identifier les formations disposant de places vacantes;
- l'accompagnement personnalisé des commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) qui aident les candidats qui le souhaitent à trouver une formation au plus près de leur projet;
- les mesures du plan #1jeune1solution qui facilitent l'accès des candidats aux formations en apprentissage en leur permettant d'intégrer un CFA avant d'avoir signé un contrat d'apprentissage tout en bénéficiant de leur accompagnement et de la mobilisation des acteurs de l'insertion professionnelle afin de faciliter leur mise en relation avec des employeurs et la signature de contrats.

Comme en 2019, ces campagnes ont aussi permis de constater dès le mois de juillet que les candidats sans proposition qui ne sollicitaient pas l'aide des CAES, étaient pour la plupart engagés vers d'autres projets sans faire la démarche de se désinscrire de Parcoursup.

## L'accompagnement des commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)

L'accompagnement personnalisé des candidats est une priorité de la procédure Parcoursup et permet, depuis trois ans, d'accompagner les candidats sans solution, de leur apporter des solutions concrètes et d'augmenter le nombre de candidats admis dans l'enseignement supérieur.

Organisée par les services académiques, la stratégie d'accompagnement s'appuie sur un partenariat solide et renouvelé chaque année avec les responsables des formations de l'enseignement supérieur. Ainsi :



→ Dès le 19 mai 2020, au début de la phase d'admission, **les candidats ayant des besoins spécifiques** (situation de handicap ou médicale, charge de famille, sportif de haut-niveau) ont pu solliciter les recteurs et demander le droit au réexamen de leur dossier pour faire valoir leur situation ou leur besoins particuliers.

→ Dès le 2 juillet 2020, **les candidats sans proposition d'admission** ont pu demander l'accompagnement individualisé de la CAES de leur académie pour trouver la proposition la plus adaptée à leur projet en fonction des places disponibles.

Dans un contexte marqué par l'augmentation du nombre de lycéens inscrits sur Parcoursup et par les résultats exceptionnels du baccalauréat 2020, **34 831 candidats ont saisi cette année la CAES de leur académie et ont reçu une proposition d'admission** contre 25 970 en 2019, soit + 34% de candidats qui ont obtenu une solution via la CAES.

Selon les profils et les projets des candidats, les commissions ont mobilisé diverses solutions tout en s'appuyant sur les places supplémentaires créées dans le cadre du plan #1jeune1solution, notamment, les places en STS, celles dans de nouvelles formations courtes, dans les licences en tension, dans les IFSI, dans les formations de type formation complémentaire d'initiative locale (FCIL), en apprentissage ou dans des formations spécifiquement dédiées aux CAES telles que les classes passerelles (donnant un droit de suite pour accéder à une formation en STS).

**À l'issue de la procédure Parcoursup 2020, 591 bacheliers étaient encore accompagnés par les CAES (contre 1175 en 2019) qui restent mobilisés jusqu'à la fin du mois d'octobre pour leur proposer une solution.**

**Parmi ces 591 bacheliers, 113 ont obtenu un baccalauréat général, 151 un baccalauréat technologique et 327 un baccalauréat professionnel.**

Au terme de la procédure 2020, une dernière campagne d'appels a été organisée auprès des candidats ayant sollicité la CAES et restés sans proposition afin de les rassurer sur la poursuite de l'accompagnement et la mobilisation des équipes académiques et des acteurs territoriaux partenaires du rectorat dans le cadre du plan #1jeune1solution.

# Des dispositifs pour suivre et accompagner les candidats ayant des besoins spécifiques



La plateforme Parcoursup participe pleinement de la dynamique impulsée par le ministère chargé de l'enseignement supérieur pour favoriser tant l'orientation et la réussite des étudiants en situation de handicap que la promotion des parcours des sportifs de haut niveau, en particulier dans la perspective des jeux olympiques et paralympiques de 2024.

## Les candidats en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant

Deux services notamment sont mis à leur disposition sur la plateforme Parcoursup :

- **Une fiche de liaison pour préparer la rentrée dans les meilleures conditions.** Elle permet aux candidats de faire connaître à leur futur établissement leur situation, les aménagements dont ils ont bénéficié pendant leur scolarité et leurs besoins pour la rentrée. En 2020, 91 944 candidats ont renseigné cette fiche de liaison dans leur dossier Parcoursup et ont pu la transmettre à la formation qu'ils ont acceptée en amont de leur inscription.
- **La possibilité de demander le réexamen de son dossier en CAES** pour les candidats sans proposition ou ayant reçu une proposition d'une formation dont les modalités d'accueil ne sont pas compatibles avec leur situation ou leurs besoins.

### La mise en accessibilité numérique de la plateforme Parcoursup

L'accessibilité numérique est au cœur des préoccupations liées au développement du site [parcoursup.fr](https://parcoursup.fr). La direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) et son Service à compétence nationale (SCN) Parcoursup accordent un soin tout particulier pour rendre le site [parcoursup.fr](https://parcoursup.fr) accessible au plus grand nombre.

**En 2020, le site d'information public [parcoursup.fr](https://parcoursup.fr) est en conformité partielle avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) avec un taux de conformité égal à 98%.**

## Les sportifs de haut niveau

Le ministère chargé de l'enseignement supérieur encourage, notamment via le label Génération 2024, les formations à mettre en place des aménagements spécifiques pour les sportifs de haut-niveau, en particulier dans le contexte de la préparation des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Le nombre de formations mettant en avant leurs aménagements spécifiques pour les sportifs de haut niveau dans le cadre de la plateforme Parcoursup progresse chaque année : 4080 formations en 2020, soit 660 formations supplémentaires par rapport à 2019.

En 2020, 5478 candidats sportifs de haut-niveau ayant formulé des vœux ont accepté une proposition d'admission, soit 19% de plus qu'en 2019.

# 3. Parcoursup, une plateforme au service de l'égalité des chances

## La loi ORE au service de la démocratisation de l'enseignement supérieur et de l'égalité des chances



### Plus de lycéens boursiers accèdent aux études supérieures

**91,4%** des lycéens boursiers ont reçu une proposition d'admission d'une formation supérieure

**32 566 lycéens boursiers supplémentaires** ont reçu d'une proposition d'admission d'une formation supérieure soit **+ 27,7% par rapport à 2019**

**1 585 lycéens boursiers supplémentaires** ont reçu une proposition d'admission d'une classe prépa, soit **+ 19,9% par rapport à 2019**



### Plus de mobilité géographique au plan national

**20 619 lycéens supplémentaires** ont accepté une proposition d'admission hors de leur académie de résidence, soit **+ 16,4% par rapport à 2019**

**8 351 lycéens boursiers supplémentaires** ont accepté une proposition d'admission hors de leur académie de résidence, soit **+ 39,3% par rapport à 2019**

### Plus de bacheliers professionnels en STS

**7 988 lycéens professionnels supplémentaires** ont reçu une proposition d'admission en STS, soit **+ 12,4% par rapport à 2019**

**91%** des lycéens professionnels avec avis favorable à la poursuite d'études ont reçu une proposition d'admission en STS

### Plus de mobilité géographique en Île-de-France

**1 479 lycéens supplémentaires de l'académie de Créteil** ont accepté une proposition d'admission d'une formation à Paris, soit **+ 17,5% par rapport à 2019**

**1 791 lycéens supplémentaires de l'académie de Versailles** ont accepté une proposition d'admission d'une formation à Paris, soit **+ 16,5% par rapport à 2019**

**721 lycéens supplémentaires de l'académie de Paris** ont accepté une proposition d'admission d'une formation de l'académie de Versailles, soit **+ 37% par rapport à 2019**

**267 lycéens supplémentaires de l'académie de Paris** ont accepté une proposition d'admission d'une formation de l'académie de Créteil, soit **+ 13% par rapport à 2019**

L'égalité des chances a été inscrite au cœur de la loi ORE. Pour endiguer autant que possible les phénomènes de reproduction sociale qui restent prégnants dans l'accès à l'enseignement supérieur, la procédure Parcoursup met en œuvre une stratégie volontariste, concertée avec les établissements d'enseignement supérieur, et qui s'appuie sur trois leviers concrets, désormais bien appropriés par les formations et dont les effets s'accroissent cette année :

- **Les pourcentages minimaux obligatoires de lycéens boursiers** dans toutes les formations
- **Les taux de mobilité inter-académique**, pour garantir aux candidats la possibilité d'intégrer des formations partout sur le territoire
- **Les taux minimaux de bacheliers professionnels et de bacheliers technologiques** pour donner une priorité d'accès aux filières courtes et professionnalisantes (STS et DUT) pour lesquelles ils sont mieux préparés et favoriser ainsi leur réussite dans les études supérieures

## L'accès des lycéens boursiers progresse



Déjà étendu en 2019 aux formations relevant d'autres départements ministériels (Sports, Défense, Solidarités et Santé, Agriculture) et à des formations privées reconnues en tant qu'Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG), **les pourcentages minimaux de lycéens boursiers ont été étendus en 2020 aux lycées privés sous contrat de l'enseignement catholique et de l'enseignement laïc**, dans le cadre de conventions conclues avec leurs représentants. L'extension de ce périmètre associée à **une plus grande homogénéité de taux**, comme l'avait recommandé le Comité éthique et scientifique de Parcoursup ont encore fait progresser leur accès à l'enseignement supérieur cette année :

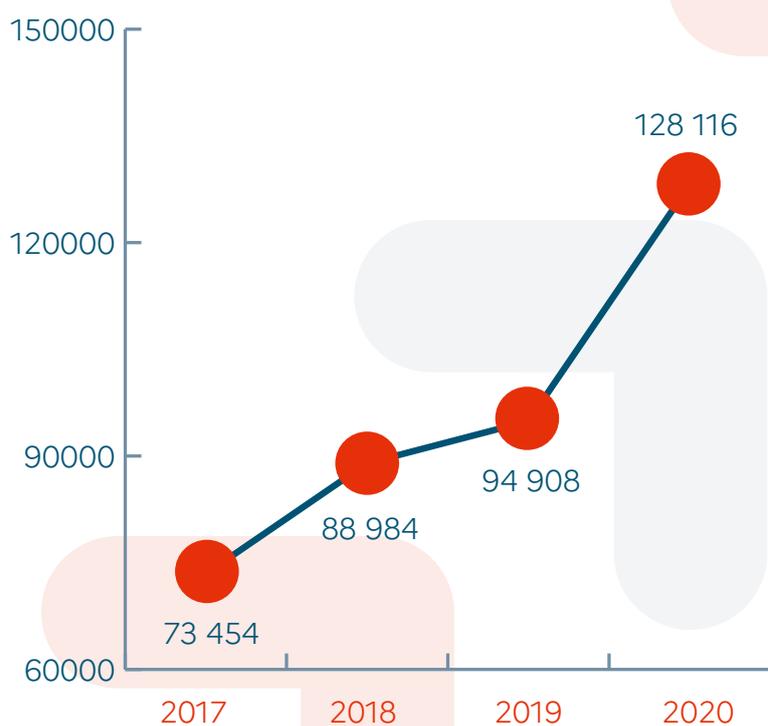
**163 995** lycéens boursiers ont confirmé au moins un vœu, soit une progression de **+ 27,6% par rapport à 2019**

**149 908** lycéens boursiers ont reçu au moins une proposition d'admission, soit + 91,4% d'entre eux et une progression de **+ 27,7% par rapport à 2019**

**128 116** lycéens boursiers ont accepté une proposition d'admission, soit 85,7% d'entre eux et une progression de **+ 35% par rapport à 2019**

### Focus sur l'accès des lycéens boursiers en classe préparatoire

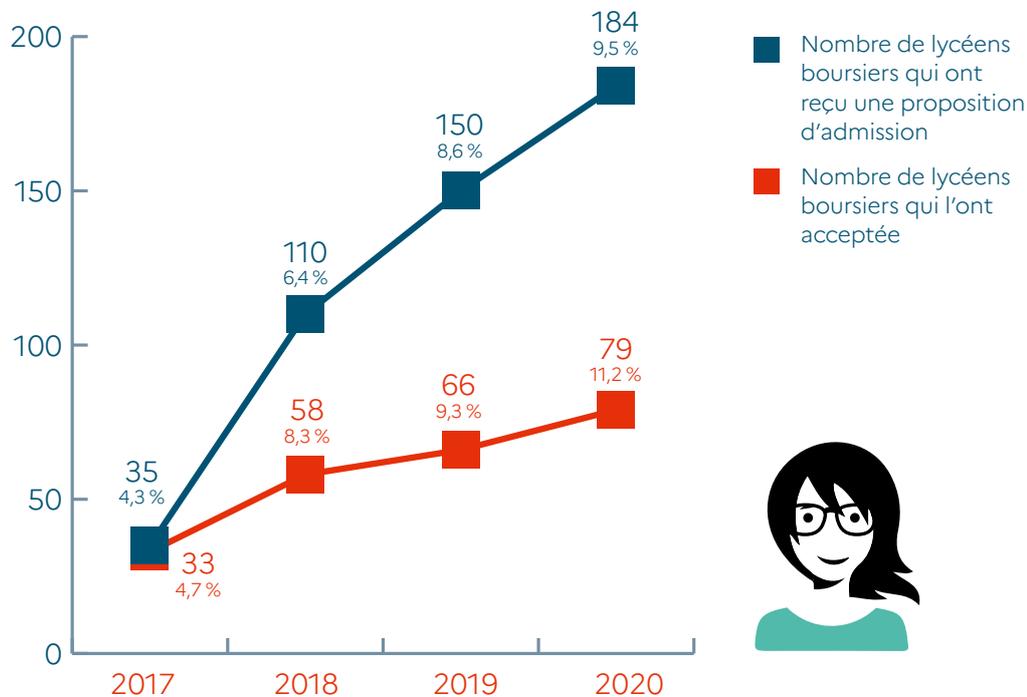
- 15 463 lycéens boursiers ont confirmé au moins un vœu en CPGE, **soit une progression de + 24% par rapport à 2019**
- 9 597 lycéens boursiers ont reçu une proposition d'admission en CPGE, **soit 62% d'entre eux et une progression de 19,8% par rapport à 2019**
- 4 626 lycéens boursiers l'ont accepté, soit 48% d'entre eux et **une progression de 13,2% par rapport à 2019**



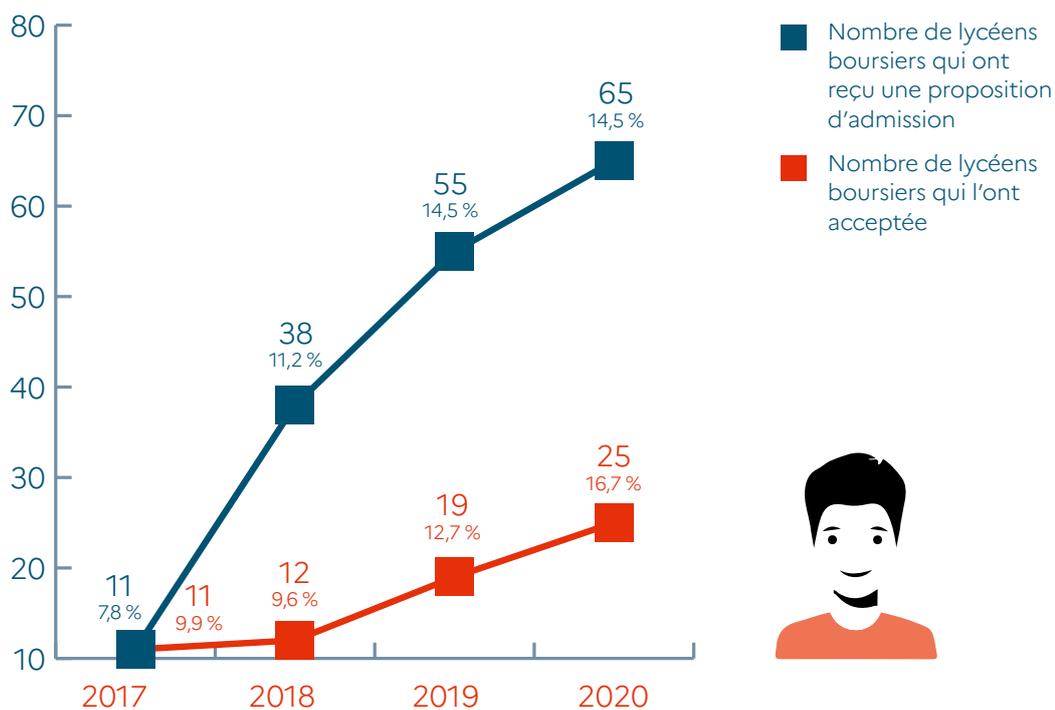
**Nombre de lycéens boursiers ayant accepté une proposition d'admission**

## Exemples de l'application des taux boursiers

(Lecture : en 2020, 184 lycéens boursiers ont reçu une proposition d'admission. Ils représentent 9,5% des candidats ayant reçu une proposition. 79 lycéens boursiers l'ont acceptée. Ils représentent 11,2% des candidats admis)

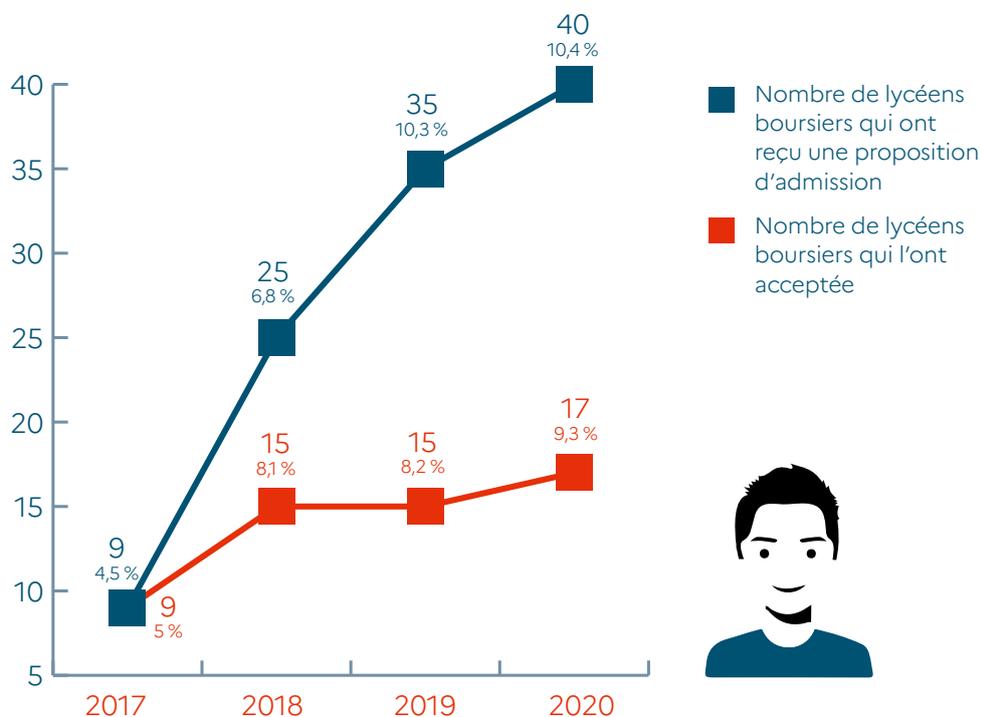


### Les lycéens boursiers à l'INSA Lyon (école d'ingénieurs)

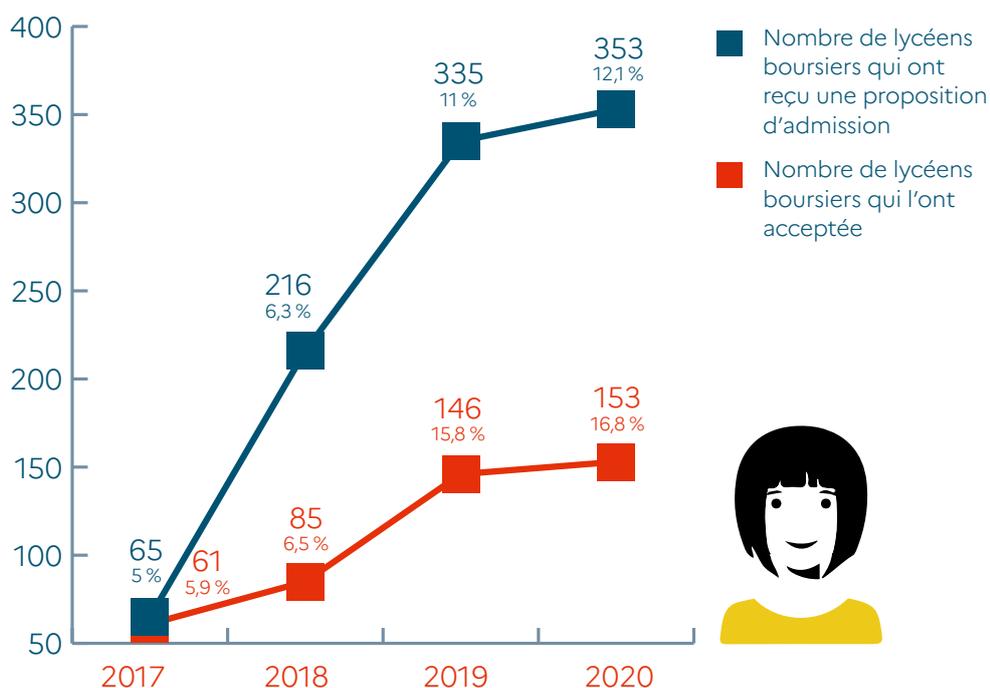


### Les lycéens boursiers en licence de gestion à l'Université Toulouse 1 Capitole

## Exemples de l'application des taux boursiers



### Les lycéens boursiers en classe préparatoire MPSI au lycée Louis-Le-Grand à Paris



### Les lycéens boursiers en licence de droit à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas

## L'accès des bacheliers technologiques en IUT progresse

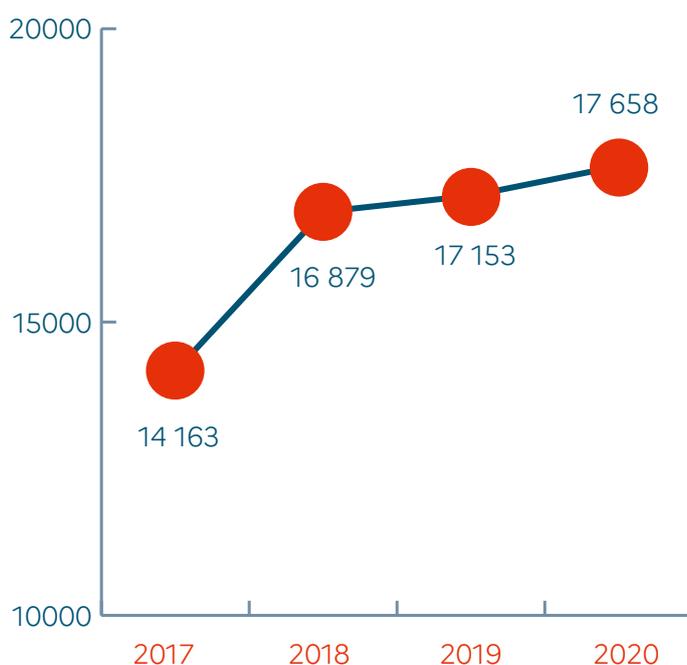
Pour augmenter la part de bacheliers technologiques en IUT, le pilotage des taux d'accès a été renforcé cette année. Cette volonté s'inscrit en cohérence avec la mise en place des BUT (Bachelor Universitaire technologique) à la rentrée 2021 et dans lesquels un objectif de 50% de bacheliers technologiques est fixé.

**Pour cette année 2020 :**

**82 674** bacheliers technologiques ont confirmé au moins un vœu en IUT, soit une progression de **+ 3,25% par rapport à 2019**

**33 520** bacheliers technologiques ont reçu au moins une proposition d'admission en IUT, soit 40,5% d'entre eux et une progression de **+ 8,9% par rapport à 2019**

**17 658** candidats ont accepté une proposition d'admission en IUT, soit 49,7% d'entre eux et une progression de **+ 3% par rapport à 2019**



**Nombre de bacheliers technologiques ayant accepté une proposition en IUT**

## L'accès des bacheliers professionnels en BTS progresse

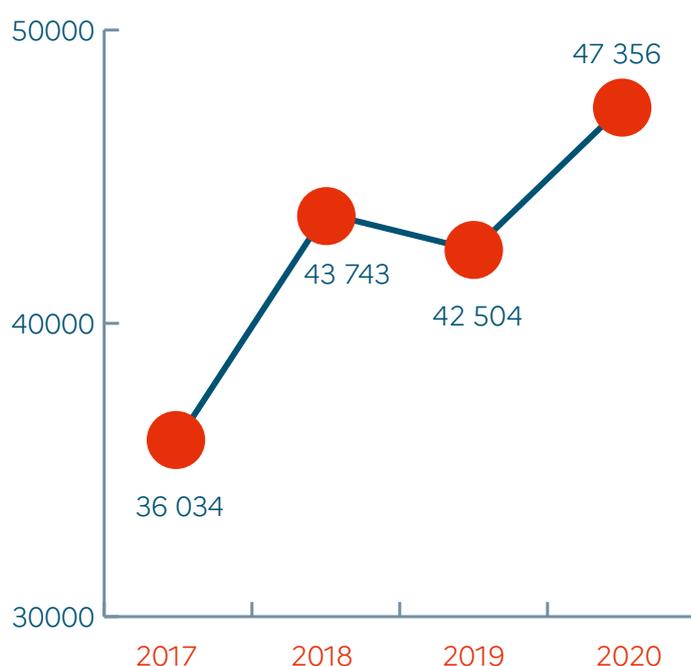
En cohérence avec les recommandations du Comité éthique et scientifique de Parcoursup, les taux d'accès des bacheliers professionnels en BTS ont été renforcés et homogénéisés en 2020. Par ailleurs, le périmètre des établissements concernés par cette mesure a été élargi aux lycées d'enseignement privé sous contrat de l'enseignement catholique et de l'enseignement laïc, dans le cadre de conventions conclues avec leurs représentants.

**Ainsi cette année :**

**104 144** bacheliers professionnels ont confirmé au moins un vœu en STS, soit une progression de **+ 8 % par rapport à 2019**

**72 191** ont reçu au moins une proposition, soit 69,3 % d'entre eux et une progression de **+ 12,4 % par rapport à 2019**

**47 356** ont accepté une proposition d'admission, soit 65,6 % d'entre eux et une progression de **+ 12 % par rapport à 2019**



**Nombre de bacheliers professionnels ayant accepté une proposition en BTS**

### La transition entre le lycée professionnel et l'enseignement supérieur : un volet essentiel de la transformation de la voie professionnelle

Cette transformation de la voie professionnelle vise notamment à accompagner chaque jeune dans son parcours de formation pour la réussite de son projet professionnel. En terminale, dès la rentrée 2021 et possiblement dès aujourd'hui dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, les élèves pourront bénéficier d'un module de préparation à l'insertion professionnelle et/ou de préparation à la poursuite d'études, adapté à leur projet. Ces mesures sont renforcées par celles déjà engagées dans le cadre du plan Étudiants et qui concernent les élèves du lycée professionnel : deux semaines de l'orientation, deux professeurs principaux en terminale et renforcement du rôle du conseil de classe.

## La mobilité géographique des étudiants se développe sensiblement malgré le contexte de crise sanitaire



Des instructions ont été données aux recteurs pour prolonger la démarche de promotion de la mobilité géographique des étudiants engagée depuis 2018. Cette appétence pour la mobilité progresse fortement, et en particulier chez les lycéens boursiers pour lesquels le ministère a mis en place une politique dédiée de soutien financier qui a trouvé son public et produit des effets significatifs en dépit d'un contexte de crise sanitaire :

Nombre de candidats résidant en France qui ont confirmé au moins un vœu dans une formation située dans une autre académie : **652 866**, soit une progression de **+ 10,25% par rapport à 2019**

Nombre de candidats résidant en France qui ont reçu au moins une proposition d'admission d'une formation située dans une autre académie : **424 925**, soit 65% d'entre eux et une progression de **+ 12,3% par rapport à 2019**

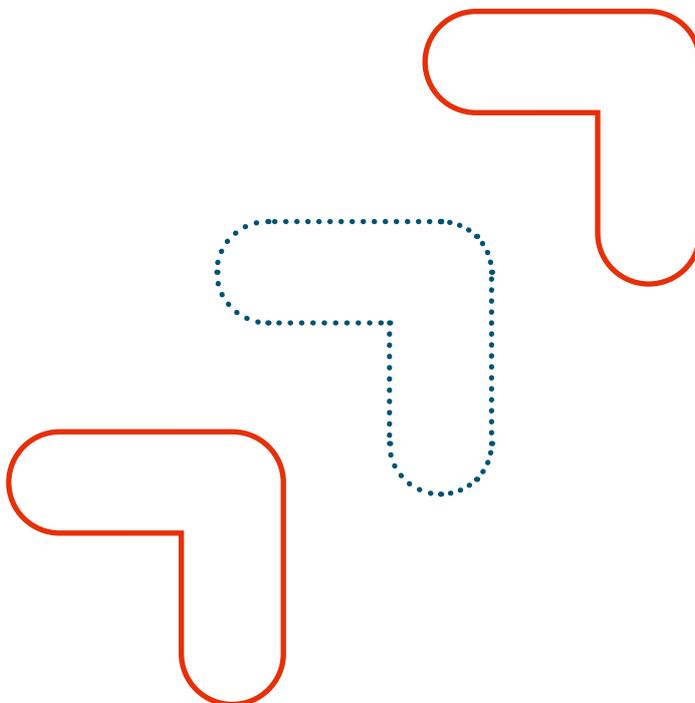
Nombre de candidats résidant en France qui ont accepté une proposition d'admission d'une formation située dans une autre académie : **204 796**, soit 48,2% d'entre eux et une progression de **+ 16,1% par rapport à 2019**

### Focus sur la mobilité des lycéens boursiers :

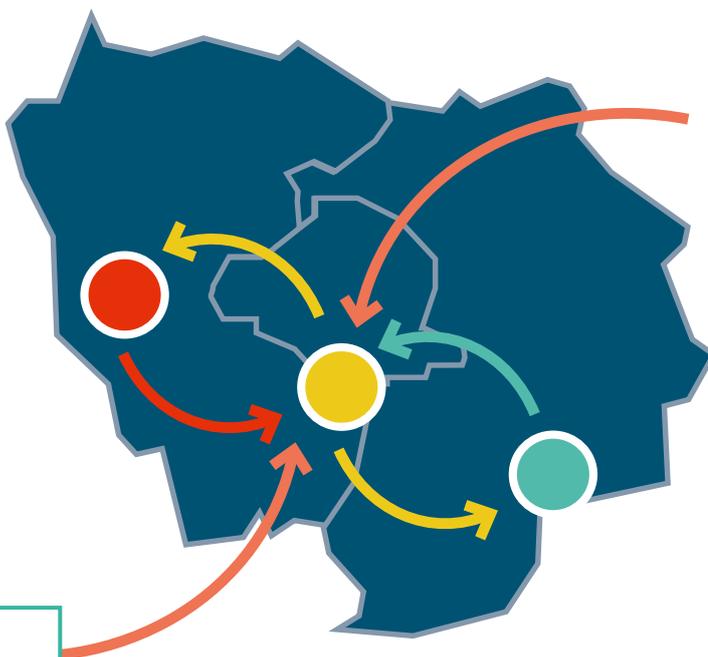
- Nombre de lycéens boursiers qui ont confirmé au moins un vœu dans une formation située dans une autre académie et étaient à ce titre éligibles à l'aide à la mobilité : **100 524**, soit **+ 33,6% par rapport à 2019**
- Nombre de lycéens boursiers qui ont reçu au moins une proposition d'admission d'une formation située dans une autre académie et étaient à ce titre éligibles à l'aide à la mobilité : **64 171** soit 64% d'entre eux et une progression de **+ 35% par rapport à 2019**
- Nombre de lycéens boursiers qui ont accepté une proposition d'admission d'une formation située dans une autre académie et étaient à ce titre éligibles à l'aide à la mobilité : **29 610**, soit 46% d'entre eux et une progression de **+ 39,4% par rapport à 2019**

### L'aide à la mobilité Parcoursup pour les lycéens boursiers qui acceptent une formation en dehors de leur académie

Cette aide d'un montant de 500 euros a été demandée par **près de 20 000 lycéens boursiers** poursuivant leurs études hors de leur académie d'origine, soit **deux fois plus qu'en 2019**. Elle est cumulable avec d'autres aides telles que la bourse sur critères sociaux ou l'aide au mérite.



## La mobilité des lycéens boursiers en Île-de-France



### Mobilité des lycéens boursiers de l'académie de Créteil vers l'académie de Paris

+ 2000 lycéens boursiers de l'académie de Créteil ont reçu une proposition d'admission à Paris, soit **une progression de 55 % par rapport à 2019**

+ 1100 l'ont acceptée, soit **une progression de 56 % par rapport à 2019**

### Mobilité des lycéens boursiers de l'académie de Paris vers l'académie de Créteil

+ 328 lycéens boursiers de l'académie de Paris ont reçu une proposition d'admission de l'académie de Créteil, soit **une progression de 22 % par rapport à 2019**

+ 144 l'ont acceptée, soit **une progression de 31 % par rapport à 2019**

### Mobilité des lycéens boursiers de l'académie de Versailles vers l'académie de Paris

+ 1032 lycéens boursiers de l'académie de Versailles ont reçu une proposition d'admission à Paris, soit **une progression de 34 % par rapport à 2019**

+ 500 l'ont acceptée, soit **une progression de 31 % par rapport à 2019**

### Mobilité des lycéens boursiers de l'académie de Paris vers l'académie de Versailles

+ 302 lycéens boursiers de l'académie de Paris ont reçu une proposition d'admission de l'académie de Versailles, soit **une progression de 26,5 % par rapport à 2019**

+ 133 l'ont acceptée, soit **une progression de 44,6 % par rapport à 2019**

### Mobilité des lycéens boursiers résidant dans une académie hors Île-de-France vers Paris

+ 1298 lycéens boursiers résidant dans une académie hors Île-de-France ont reçu une proposition d'admission de l'académie de Paris, soit **une progression de 46,5 % par rapport à 2019**

+ 430 l'ont acceptée, soit **une progression 40,8 % par rapport à 2019**

4.

Les dispositifs  
pour mesurer  
la satisfaction  
des usagers et  
améliorer la  
plateforme

Deux dispositifs complémentaires sont mis en place par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour mesurer la satisfaction des usagers de la plateforme Parcoursup et identifier les pistes d'amélioration pour les campagnes suivantes.

## Une démarche qualitative : l'écoute usagers

Depuis le lancement de Parcoursup en 2018, le ministère a mis en place une démarche d'écoute usagers. Cette démarche a permis d'inscrire le développement de la plateforme dans une logique d'amélioration continue afin d'optimiser le déroulement de la procédure, le fonctionnement de la plateforme et les dispositifs d'accompagnement existants. Cette année, des ateliers participatifs à distance et des entretiens téléphoniques ont été organisés à l'issue de chaque étape de la procédure pour récolter les retours des candidats sur leur expérience d'utilisateurs de la plateforme et de l'ensemble des services associés.

Des entretiens téléphoniques et un atelier de co-conception ont également été organisés avec des responsables de formations d'enseignement supérieur variés (CPGE, formations paramédicales, écoles de commerce, IUT, universités), des proviseurs, des professeurs principaux et des psychologues de l'éducation nationale (Psy-En) afin de recueillir leurs retours sur la procédure et les outils d'accompagnement mis à leur disposition.

Les résultats de cette démarche sont en cours d'exploitation. Ils donneront lieu pour la prochaine campagne à des améliorations des interfaces de la plateforme et du moteur de recherche des formations pour améliorer encore le parcours usager et la lisibilité des informations fournies aux candidats.

## Nouveauté 2020 – une démarche quantitative : une étude d'opinion pour mesurer la satisfaction et l'appropriation de la procédure

Cette année, le ministère a souhaité compléter le dispositif d'écouter usagers avec une étude d'opinion auprès d'un panel de lycéens de terminale de l'année 2020 pour les interroger sur leur retour d'expérience de Parcoursup autour des 3 étapes clés de la procédure. Réalisée par l'institut IPSOS du 9 au 20 septembre 2020, les résultats permettent à la fois d'identifier les points de satisfaction de la procédure et de déterminer les attentes des lycéens en matière d'améliorations possibles.

**Les principaux enseignements de l'étude 2020 et les points d'amélioration identifiés :**

### L'orientation : un moment clé où les lycéens échangent avec différents acteurs

Une très large majorité des lycéens a cherché à échanger avec des acteurs spécifiques pour obtenir des conseils sur leur projet d'orientation pendant leur année de terminale. **76% d'entre eux déclarent avoir sollicité leurs proches/ leur famille et 64% d'entre eux ont sollicité leur professeur principal.** Ces deux réponses montrent bien que la construction du projet d'orientation s'appuie sur des échanges réguliers.

**Le projet d'orientation se construit également au travers de rencontres, d'évènements et d'outils.**

En effet, 6 lycéens sur 10 ont indiqué avoir trouvé utiles les journées portes ouvertes d'établissements supérieurs (61%). La plateforme est quant à elle jugée « utile » à hauteur de 54% et se positionne à la deuxième place du classement des ressources les plus utiles pour construire son projet professionnel.

## Les lycées et les professeurs principaux accompagnent majoritairement les élèves de terminale dans leur projet d'orientation et dans l'appropriation de la plateforme

**85% des lycéens estiment avoir bénéficié d'un temps d'échange consacré à leur orientation post-bac et/ou au fonctionnement de Parcoursup dont 70% à des moments convenus par leur établissement.** Un accompagnement par le professeur principal pour réfléchir à leur projet d'orientation a également été fourni à 82% des lycéens en moyenne.

**Au moment de l'inscription et de la création du dossier sur Parcoursup, 82% des répondants disent avoir été accompagnés par leur lycée.**

Par ailleurs, selon les personnes interrogées, les établissements scolaires ont accompagné 71% des candidats pour formuler et confirmer leurs vœux.

Ces deux étapes (inscription et création du dossier/formulation et confirmation des vœux) se sont bien déroulées pour la grande majorité des lycéens interrogés : **respectivement 81% et 78% ont trouvé chacune de ces étapes « faciles ».**

Enfin, **concernant l'accompagnement pendant la phase d'admission, cette dernière étape semble avoir été suivie par les établissements scolaires alors même qu'elle avait lieu à une période où les lycées n'avaient pas retrouvé leur fonctionnement habituel.** 63% des personnes interrogées disent avoir été accompagnées à distance par leur lycée ou leur professeur principal lorsqu'ils ont reçu les réponses des formations (29% disent avoir reçu de l'aide à leur demande et 34% lors de moments convenus par leur établissement).

## Parcoursup : pour les lycéens, une mine d'informations utiles

**Les fiches descriptives des formations accessibles via le moteur de recherche Parcoursup et qui ont fait l'objet d'une refonte en 2020 ont été appréciées.** En effet, ces dernières sont jugées positivement : elles sont claires (84%), agréables à lire (77%) et complètes (72%).

**Pour 72% des répondants, les attendus et les critères généraux d'examen des vœux qui figuraient sur chaque fiche leur ont permis d'avoir une idée de ce qui était nécessaire pour réussir dans la formation** mais aussi, pour 65% d'entre eux d'avoir une idée de leurs chances de succès concernant leur candidature.

**En complément de ces informations jugées utiles, 68% considèrent que les éléments issus du moteur de recherche Parcoursup (notamment les taux d'accès aux formations) leur ont donné une idée de leur potentiel d'admission,** 52% une idée des autres formations pour lesquelles ils pourraient formuler des vœux.

**Enfin, environ 7 personnes interrogées sur 10 s'accordent à dire que Parcoursup les a aidés à identifier des formations correspondant à ce qu'ils cherchaient (70%), à avoir des informations sur ces dernières (72%) et à les choisir comme vœux (68%).** En revanche, seuls 39% des répondants considèrent qu'elle les a aidés à identifier des formations auxquelles ils n'avaient pas pensé.

D'un point de vue pratique, la plateforme a donc été l'occasion pour les candidats de récolter de nombreuses informations sur les formations recherchées et moins de « découvrir » des formations auxquelles ils n'auraient pas pensé.

## La phase d'admission : des délais et des réponses dont les candidats sont satisfaits dans l'ensemble

**Une très large majorité des lycéens ayant participé à cette enquête a trouvé que Parcoursup avait facilité à la fois leur entrée dans l'enseignement supérieur (81 %) et leur projet d'orientation (75 %).**

**Les admis ont été à la fois satisfaits des réponses obtenues (79 %, dont 44 % de « très » satisfaits) et des délais dans lesquels ils ont reçu leurs propositions (74 %). Un impact positif d'autant plus appréciable que les attentes des lycéens étaient élevées à l'égard de la procédure :** 55 % souhaitent connaître leur classement et leur chance d'intégrer la formation qu'ils avaient choisies dans le cas où ils étaient en liste d'attente, 36 % désiraient pouvoir être fixés sur leur admission avant les résultats du baccalauréat.

On observe également qu'ils ont trouvé utiles les informations sur les modalités d'inscription dans leur futur établissement (79 %).

## Un jugement global positif vis-à-vis de la procédure malgré le stress ressenti

**Parcoursup est bien perçu : il s'agit d'une procédure claire (78 %), fiable (74 %) et personnalisée (65 %).**

92 % des répondants ont également apprécié d'y trouver l'essentiel des formations reconnues par l'État (dont 50 % qui ont « vraiment » apprécié cela – 86 % auprès des bacheliers technologiques), une liberté de choix (90 %, dont 54 % « vraiment ») ou bien encore le fait d'avoir le dernier mot (89 %, dont 54 % « vraiment »).

L'accompagnement pendant la procédure a plu à près de 8 lycéens sur 10 (79 %).

**Le stress ressenti reste néanmoins prégnant :** 77 % des répondants qualifient la procédure de « stressante », ce stress étant généré, en grande partie, par cette étape de leur vie où ils sont amenés à faire à des choix pour leur avenir.

À noter : de nombreux répondants ont exprimé une attente vis-à-vis des universités. 85 % indiquent qu'il est important que les universités proposent plus de dispositifs d'accompagnement pour aider à réussir en licence (36 % pensent que c'est « prioritaire »).

[L'intégralité de l'étude est disponible sur le site du ministère esr.gouv.fr.](https://www.esr.gouv.fr)

# Parcoursup, un service reconnu par la médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Selon Catherine Becchetti-Bizot, « tous les services en ligne de nos ministères pourraient s'inspirer du design de la plateforme d'orientation Parcoursup » (extrait du rapport 2019, publié en juillet 2020).

La médiatrice constate que : « depuis la publication de la loi ORE en 2018, ayant conduit au remplacement de la plateforme APB par la plateforme Parcoursup, le nombre de saisines du médiateur relatives aux admissions post-bac est en baisse et revient au niveau des années 2015 et 2016 ». Selon elle, « l'adaptabilité de la plateforme Parcoursup et la réactivité des équipes ont très certainement joué un rôle important dans cette évolution ».

## Le bilan des deux premières années de Parcoursup selon la médiatrice de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur :

- **un outil et des équipes qui s'adaptent rapidement au contexte** (exemple : des places réservées jusqu'à la fin du processus pour prendre en compte les contestations de résultats du baccalauréat suite au mouvement de grève des correcteurs en juin 2019);
- **un outil délivrant aux candidats des informations lisibles et de plus en plus transparentes** (calendrier détaillé des étapes de la procédure, affichage des attendus des formations, etc.), même s'il reste toujours des marges de progrès en matière d'accessibilité, qui sont sans cesse améliorées ;
- un outil qui indique en page d'accueil **un numéro vert actif pendant toute la période d'ouverture du serveur** ;
- un outil comportant **une rubrique contact** permettant à chaque candidat de poser des questions et d'obtenir des réponses précises dans les 48 heures ;
- **un outil qui sait traiter de façon plus individualisée les situations de ses usagers** : après l'abandon du classement des vœux par les candidats, il revient désormais aux enseignants du supérieur et du second degré de vérifier la pertinence des choix des élèves par rapport à leur parcours dans le second degré et les attendus des formations de l'enseignement supérieur prévus par un cadrage national. Ce cadrage est porté à la connaissance de tous et chaque candidature est traitée individuellement ; toutefois, des outils d'aide à la décision sont utilisés pour faciliter le travail des équipes pédagogiques et permettre d'intégrer les pourcentages minimaux et maximaux de candidats boursiers et de candidats hors secteur géographique ;
- **un outil auquel est adossée une CAES dans chaque rectorat, qui peut être saisie pour proposer, pendant toute la procédure, au futur néo-bachelier une formation en adéquation avec ses vœux et son parcours**, dans l'hypothèse où il n'arriverait pas à obtenir une proposition d'admission via la plateforme, et qui prend en compte les situations particulières liées au handicap, à la santé ou à la situation familiale du candidat.

# 5. Vers Parcoursup 2021

La session Parcoursup 2021 sera marquée par l'enjeu essentiel de l'articulation avec la dernière étape de la réforme du lycée général et technologique. Cette session est donc préparée en lien étroit avec le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et donne lieu depuis plusieurs mois à des concertations avec les acteurs de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur. Le calendrier de l'année de terminale 2020-2021 articulé avec la procédure Parcoursup est d'ores et déjà disponible (cf infra). Au-delà, la session 2021 sera l'occasion de prolonger les chantiers engagés et notamment :

## Transparence : Près de 13 000 rapports publics détaillant les critères d'examen 2020 prochainement mis en ligne sur Parcoursup

À la suite de la décision du Conseil constitutionnel du 3 avril 2020, les formations sous statut étudiant inscrites sur Parcoursup procéderont à la saisie de leur rapport public d'examen des vœux qui seront consultables sur les nouvelles fiches formations pour la session 2021. Chaque rapport reprend, sous la forme d'une présentation littéraire et d'un tableau synoptique, l'ensemble des données et modalités de la procédure passée ainsi que les critères qui ont gouverné à l'examen des vœux auquel ont procédé les formations. L'équipe Parcoursup a accompagné les formations dans ce nouvel exercice pour en faciliter l'appropriation et garantir une homogénéité des informations et une facilité de compréhension pour les candidats et le grand public. La publication de ces rapports publics marque l'engagement résolu du MESRI et des formations en faveur de la transparence de la procédure Parcoursup et de l'information des candidats.

## Valoriser les données Parcoursup en Opendata et favoriser l'ouverture des données aux chercheurs

Le MESRI prolonge son engagement pour l'ouverture des données de Parcoursup afin de favoriser la bonne information du grand public :

- Le bilan de la procédure 2020 fera l'objet d'une note flash publiée le 21 octobre par le service statistique ministériel (SIES);
- Au lancement de la procédure 2021, les données détaillées par formation de la campagne 2020 seront mises à disposition du public sur [data.esr.gouv.fr](https://data.esr.gouv.fr);
- En partenariat avec l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, un focus statistique sur les Quartiers Prioritaires sera réalisé à partir des données 2019 de Parcoursup;
- Un bilan académique proposant des indicateurs détaillés par académie et des cartes sur dataesr sera proposé prochainement pour les données de la procédure 2019. Cette publication annuelle deviendra régulière.

La démarche quantitative d'analyse de la satisfaction des usagers de parcours sera systématisée pour les prochaines sessions.

Enfin, pour favoriser et soutenir la recherche sur les problématiques liées à Parcoursup, en 2020, trois laboratoires de recherche ont été retenus dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt portant sur les données de Parcoursup : le CRTD du CNAM, l'ECP- EA 4571 de l'Université Lumière Lyon 2 et le LEMMA de l'Université Panthéon-Assas Paris 2 ont reçu une dotation globale de 120 000 €. Les premiers résultats sont attendus à l'été 2021.

Pour faciliter l'accès aux données Parcoursup et de la loi ORE, les bases de données du SIES sont maintenant accessibles au centre d'accès sécurisé aux données, le groupement d'intérêt public garantissant ainsi un stockage sécurisé et une qualité de service de haut niveau dans l'analyse des données pour les chercheurs.

## Enrichir encore l'offre de formation accessible sur Parcoursup et décliner les réformes de l'enseignement supérieur

La plateforme Parcoursup poursuivra en 2021 la dynamique d'ouverture à de nouvelles formations, qui répond à la demande des usagers (cf. enquête qualitative supra). Ainsi, à la rentrée 2021 :

- Un concours national d'accès aux écoles nationales vétérinaires (Alfort, Lyon-VetAgroSup, Nantes-Oniris et Toulouse) sera organisé dans le cadre de la campagne 2021 de Parcoursup. Les étudiants recrutés sur Parcoursup accéderont au diplôme d'État de docteur vétérinaire après six ans d'études au sein des écoles nationales vétérinaires. Ils seront rejoints en deuxième année d'écoles vétérinaire par les étudiants recrutés par les autres voies du concours vétérinaire, notamment celle organisée à l'issue de la classe préparatoire « biologie-chimie-physique-sciences de la terre » qui représentera en 2021 la moitié du recrutement de ces écoles nationales. Ce concours a vocation à répondre aux préoccupations des jeunes générations, notamment celles issues de milieux moins favorisés, qui hésitent à s'inscrire dans un cursus généraliste de classe préparatoire aux grandes écoles.
- Quelques nouvelles formations intégreront Parcoursup, notamment des formations du ministère des Armées et des écoles de management ou d'ingénieurs accréditées pour dispenser des formations conduisant à des diplômes d'établissement conférant le grade de licence.

Après la réforme de l'accès aux études de santé en 2020, la plateforme Parcoursup déclinera en 2021 les principales réformes de l'enseignement supérieur concernant le 1<sup>er</sup> cycle :

- Le développement des formations de niveau bac +1 promues dans le cadre du plan #1jeune1solution et qui seront labélisées (labels « Formation supérieure de spécialisation » et « Passeport pour réussir et s'orienter » pour des diplômes de niveau bac +11);
- Le développement des licences professionnelles dont le cadre a été rénové par l'arrêté du 6 décembre 2019 pour qu'elles s'adressent directement aux bacheliers et permettent de dynamiser l'alternance dans le 1<sup>er</sup> cycle. Dans les IUT, ces licences professionnelles prennent le nom d'usage de bachelor universitaire de technologie;
- L'adaptation des classes préparatoires aux grandes écoles, notamment la création d'une nouvelle classe à dominante informatique : MP2I en 1<sup>re</sup> année (mathématiques, physique, ingénierie et informatique), ainsi que la fusion des deux voies actuelles d'enseignement économique et commercial, ECS (économique et commerciale option scientifique) et ECE (économique et commerciale option économique), en une voie unique ECG (économique et commerciale générale). Cette voie sera accessible à tous les bacheliers généraux, indépendamment de leurs choix en lycée, à condition qu'ils aient suivi un enseignement de mathématiques en terminale (en spécialité ou en option).

Enfin, la plateforme Parcoursup poursuivra, en lien avec la mission interministérielle de l'apprentissage, son adaptation pour accueillir plus de formations par la voie de l'apprentissage et favoriser l'articulation des démarches des candidats, des CFA et des employeurs, en cohérence avec la dynamique du plan #1jeune1solution.

## Lutter contre l'autocensure pour renforcer l'égalité des chances

Pour donner encore plus d'ampleur à la dynamique d'égalité des chances, la lutte contre l'autocensure des élèves sera davantage soutenue pour convaincre les lycéens boursiers de formuler des vœux pour des formations d'excellence et les accompagner dans leur parcours. À cette fin, le Gouvernement amplifiera et diversifiera le dispositif des cordées de la réussite. Il bénéficiera dans le cadre du plan #1jeune1solution de moyens renforcés qui permettront de multiplier le nombre de cordées afin de passer de 80 000 à 200 000 bénéficiaires, en priorité les élèves scolarisés en éducation prioritaire ou en quartier de la politique de la ville, les élèves résidant en zone rurale et isolée et les lycéens professionnels.

## Permettre d'étudier dans tous les territoires : développer l'articulation entre le déploiement des Campus Connectés et Parcoursup

Les inhibitions à la poursuite vers l'enseignement supérieur résultent de problématiques sociales, psychologiques ou familiales. Des jeunes bacheliers peuvent se trouver « empêchés » de poursuivre leurs études malgré tous les dispositifs déjà proposés par le ministère chargé de l'Enseignement Supérieur. C'est dans ce cadre que depuis 2019, des tiers lieux labellisés « Campus Connecté » ont été déployés sur l'ensemble du territoire. Lieux d'accès à des parcours de formations à distance, ils permettent d'allier parcours diplômants par le distanciel, proximité et lieu d'interactions sociales et d'encadrement. Le catalogue des formations accessibles dans les campus connectés est disponible dans le moteur de recherche Parcoursup. En parallèle du choix de formations à distance, les candidats intéressés se rapprocheront des collectivités territoriales porteuses de ces campus connectés pour y être accueillis à la rentrée universitaire.

## Mieux répondre aux usagers ayant des besoins spécifiques



Pour prolonger la démarche d'accessibilité numérique et l'étendre à l'ensemble de la plateforme Parcoursup, des développements seront réalisés pour renforcer l'accessibilité et la conformité RGAA du moteur de recherche des formations et de la fiche de présentation des formations, et, à terme, l'intégralité du dossier candidat Parcoursup. Cette démarche sera conduite en lien avec les associations représentant les candidats en situation de handicap et leur famille.

Dans le cadre d'une collaboration avec l'association des Professionnels de l'accompagnement du handicap dans l'enseignement supérieur (APACHES), un guide illustré a été réalisé pour répondre aux questions sur la transition secondaire-supérieur que peuvent se poser les lycéens en situation de handicap. Avec une déclinaison en pastilles vidéo thématiques, le ministère en assurera la promotion auprès des jeunes concernés afin de mieux les informer dès le lycée des différentes possibilités d'accompagnement existantes tout au long d'un cursus universitaire et jusqu'à une insertion professionnelle..

Enfin, dans le contexte de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, Parcoursup participera, en lien avec les ministères concernés et les fédérations sportives à **la meilleure prise en considération des trajectoires et des contraintes particulières des sportifs de haut niveau**, ainsi qu'à la valorisation des compétences particulières développées par la pratique et l'engagement sportif de haut niveau.

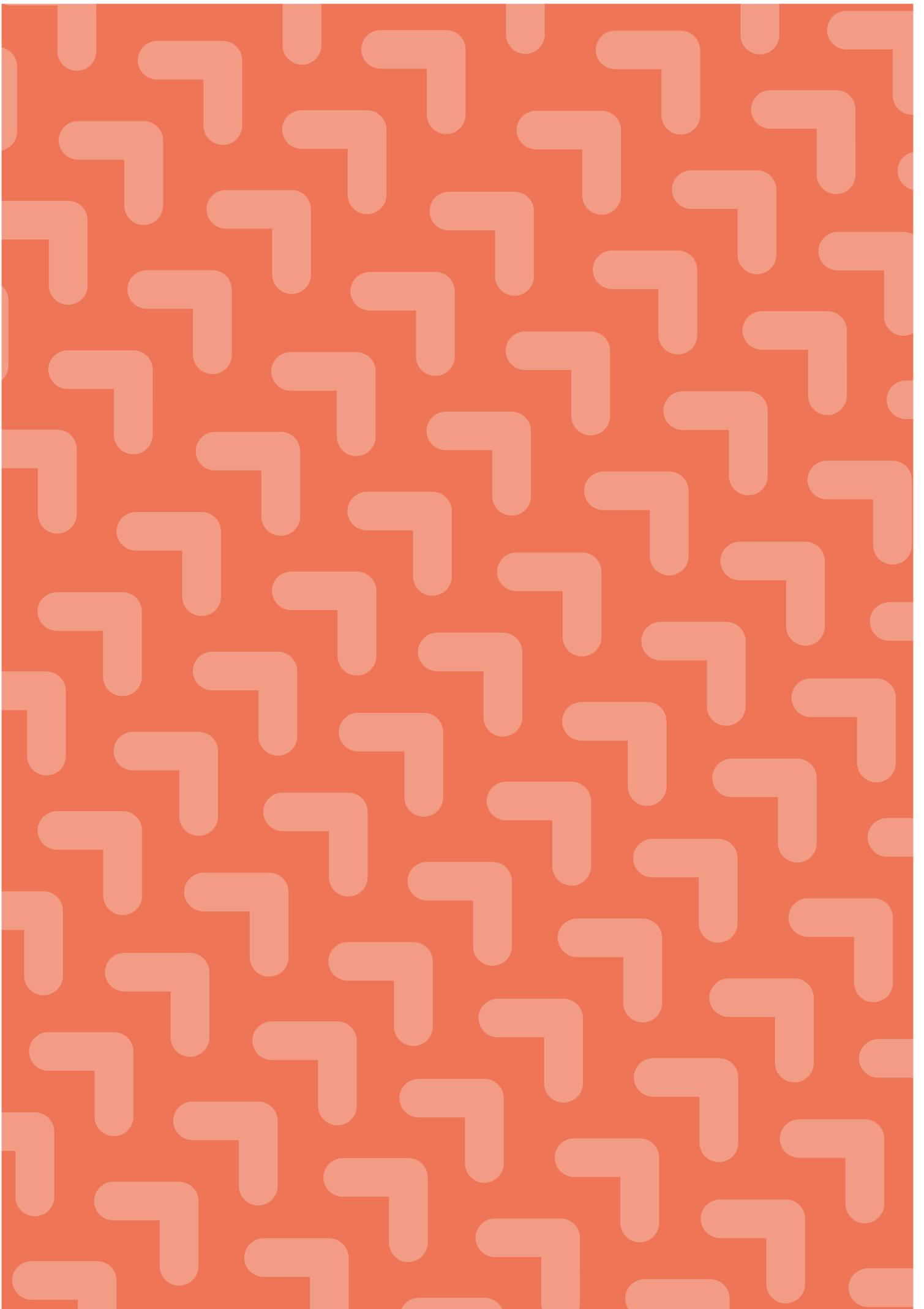
## Enrichir l'offre de formations et de services accessibles via le module Parcours+

Dans la continuité des travaux initiés en 2020, l'équipe Parcoursup poursuivra les échanges avec les acteurs de la formation tout au long de la vie pour enrichir Parcours+ et favoriser la fluidité des parcours pour les publics en reprise d'études.

## Calendrier de l'année de terminale 2020-2021

	Évaluations communes Dates fixées par l'établissement	Épreuves finales	parcoursup <small>Entrez dans l'enseignement supérieur</small>
OCT.	<b>TOUT AU LONG DE L'ANNÉE :</b> éducation physique et sportive		
NOV.	<b>15 NOVEMBRE :</b> ouverture de la banque nationale de sujets		
DÉC.			<b>21 DÉCEMBRE :</b> ouverture du site d'information Parcoursup.fr avec le moteur de recherche des formations
JANV.			<b>20 JANVIER :</b> ouverture de la plateforme Parcoursup pour s'inscrire et formuler ses vœux
FÉV.			
MARS		<b>15 AU 17 MARS :</b> enseignements de spécialité (24 au 26 mars à La Réunion)	<b>11 MARS :</b> date limite pour formuler ses vœux
AVR.	 <b>AVRIL À JUIN :</b> → histoire-géographie → LVA et LVB (écrit et oral) → enseignement scientifique* ou mathématiques**		<b>8 AVRIL :</b> date limite pour compléter son dossier et confirmer ses vœux
MAI			<b>27 MAI :</b> ouverture de la phase principale d'admission : réponses des formations
JUIN		<b>17 JUIN :</b> philosophie <b>21 JUIN AU 2 JUILLET :</b> Grand oral	<b>16 JUIN :</b> ouverture de la phase complémentaire
JUIL.	<b>6 JUILLET :</b> résultats du baccalauréat <b>7 AU 9 JUILLET :</b> oraux de rattrapage <b>9 JUILLET :</b> fin de session 2021		<b>16 JUILLET :</b> fin de la phase principale d'admission

\*en voie générale / \*\*en voie technologique





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

[esr.gouv.fr](http://esr.gouv.fr)  
[education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)

[parcoursup.fr](http://parcoursup.fr)  
 [parcoursup\\_info](https://twitter.com/parcoursup_info)  
 [@parcoursupinfo](https://www.facebook.com/parcoursupinfo)

[etudiant.gouv.fr](http://etudiant.gouv.fr)  
 [@etudiant.gouv](https://twitter.com/etudiant.gouv)  
 [@etudiant.gouv](https://www.facebook.com/etudiant.gouv)